



Formation : Coopérations hospitalières et GHT

INFORMATIONS :

Public concerné et pré-requis:

Toute personne concernée par le thème

Durée : 1 jour

Intervenant :

Consultant directeur adjoint, spécialisé sur la coopération hospitalière et GHT

CONTEXTE :

Les établissements de santé entrent, depuis plusieurs années, dans une logique de regroupement territorial afin de faire face à l'environnement contraint dans lequel ils évoluent et revoient à ce titre leurs pratiques organisationnelles.

La loi de modernisation de santé les invite par ailleurs à se regrouper dans ce que l'on appelle des Groupements Hospitaliers de Territoire (G.H.T) dès juillet 2016. Aussi à partir de cette date, les pôles, services et plus globalement les établissements devront revoir leurs modes de fonctionnement pour aller vers de nouvelles pratiques de mutualisation. Ces pratiques auront une incidence directe sur l'activité des structures.

La mise en œuvre de cette mutualisation implique une organisation et un accompagnement en mode « projet » et une connaissance par l'ensemble des acteurs des changements induits par cette nouvelle organisation.

LE + DE LA FORMATION

Les participants seront amenés tout au long de la formation à construire un plan d'action autour du projet médical partagé.

OBJECTIFS :



Formation : Coopérations hospitalières et GHT

- Appréhender le contexte juridique des G.H.T
- Comprendre la volonté de décloisonnement insufflée par la nouvelle loi de santé
- Identifier les principaux enjeux des G.H.T et les impacts organisationnels de la mise en oeuvre des G.H.T
- Mettre en oeuvre le projet médical partagé

PROGRAMME :

Notions de coopération hospitalière

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (article 107)
- Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire
- Précisions sur le cadre législatif : les différentes formes de coopérations existantes (GCS, GIP, GIE, etc) et leurs implications

Les facteurs de confusion liés à la segmentation de la notion de service public (les 14 missions)

- Les facteurs liés à la T2A
- Les enjeux de mutualisation et la nécessaire recomposition du paysage hospitalier

Les enjeux de la nouvelle loi Santé et la volonté de décloisonnement

- Un GHT ? Pour quoi faire ?
- Projet médical partagé / projet de soins partagé
- Mutualisations
- Système d'information hospitalier

La mise en oeuvre d'un GHT : leviers et facteurs clés de réussite

- Les outils de mise en oeuvre
- Définition du G.H.T et historique rapide des coopérations jusqu'à la loi HPST
- Les textes de référence :
 - Les outils existants et les outils à développer
 - Travailler autour du projet médicalisé partagé



Formation : Coopérations hospitalières et GHT

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Un référentiel d'analyse basé sur les derniers décrets
- Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques courts, d'études de cas, d'analyse de pratiques...
- L'élaboration d'un plan d'actions autour du projet médical partagé avec indicateurs et modalités de suivi.

— EVALUATION & LIVRABLES

- Un questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les attentes de chacun et adapter l'intervention.
- Une évaluation de la satisfaction et des connaissances.

- Une documentation pédagogique remise à chaque participant.
- Une attestation de suivi de formation
- Un compte rendu de formation